

Règlement de l'exposition des crèches à l'église Saint-Malo à Dinan.

- 1. La participation à l'exposition des crèches est ouverte à tous les enfants (école maternelle, primaire et collège). Les crèches peuvent être réalisées soit par un seul enfant soit par une fratrie, ou par un groupe d'amis, en famille.*
- 2. Les dimensions maximales de la crèche : 40 cm x 40 cm x 30 cm. La crèche peut être fabriquée en : papier, carton, pâte à modeler, argile, bois, allumettes, crèche dans une boîte à chaussures etc. Pour être acceptée la crèche doit présenter un caractère religieux.*
- 3. Chaque crèche doit porter le nom et le prénom du participant/des participants. Ces données personnelles sont indispensables pour assurer la bonne gestion de l'exposition. La Paroisse de Dinan s'engage à ne pas conserver ces données au-delà du temps nécessaire à la finalité du projet.*
- 4. Le dépôt des crèches aura lieu du 15 au 21 décembre 2024 à l'accueil de la Maison Paroissiale : rue du Chanoine Meinser aux horaires d'ouvertures : lundi- jeudi 9h-12h et 14h-18h vendredi 9h-12h et 14h-17h samedi 9h-12.*
- 5. L'exposition des crèches aura lieu du 24 décembre 2024 au 8 janvier 2025 dans l'église Saint-Malo à Dinan.
Entrée gratuite.*
- 6. Tous les participants à l'exposition et leurs responsables légaux autorisent gratuitement la Paroisse de Dinan à prendre en photo leur crèche et à utiliser cette photo sous forme d'une publication sur le site de la paroisse, dans la revue paroissiale le Lien, sur la page Facebook et Instagram de la paroisse.*
- 7. La Paroisse de Dinan ne saurait être tenue pour responsable d'une éventuelle dégradation de l'état de la crèche provoquée par des visiteurs ou en cas de sinistre par exemple.*
- 8. Les participants s'engagent à retirer leur crèche après l'exposition dans un délai de 10 jours c.à.d. du 9 au 19 janvier 2025. Le retrait de la crèche se fera à l'accueil de la Maison Paroissiale rue du Chanoine Meinser.
Passé ce délai, pour une raison évidente de capacité de stockage, les œuvres ne pourront être conservées plus longtemps.
Nous remercions tous les participants d'avance pour leur talent.*
- 9. La participation à l'exposition vaut acceptation sans réserve du présent règlement.*